



Paris, le 7 mars 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE / COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Journée internationale des droits des femmes

L'AMF agit pour favoriser l'accès des femmes aux mandats locaux et améliorer les conditions d'exercice de leur mandat

Dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes, l'AMF rappelle son engagement pour l'accès des femmes aux mandats municipaux et l'amélioration des conditions d'exercice de leur mandat. Les femmes représentent 20% des maires en activité et tout doit être fait pour leur faciliter l'accès aux responsabilités communales et intercommunales.

La situation de la maire de Poitiers, Léonore Moncond'huy, qui subit une perte de revenus en raison de son congé maternité, témoigne des difficultés auxquelles sont confrontées les élues dans l'exercice de leur mandat, notamment en raison de leur maternité.

Pour le président de l'AMF, David Lisnard, « *il est inacceptable qu'une maire enceinte soit pénalisée, parce que maire et parce qu'enceinte, et ce d'autant plus qu'elle garde la responsabilité pénale et civile de son mandat* ». L'AMF porte des propositions pour régler ces difficultés, notamment dans le cadre de l'examen du texte sur le statut de l' élu.

Au-delà des enjeux liés à la maternité, l'AMF se mobilise pour favoriser l'accès des femmes aux mandats municipaux et intercommunaux. Le groupe de travail sur l'égalité Femmes/Hommes de l'AMF, présidé par Cécile Gallien, maire de Vorey (43), et Édith Gueugneau, maire de Bourbon-Lancy (71), a formulé un ensemble de propositions : étendre le scrutin de liste paritaire à toutes les communes, appliquer dans toutes les communes le dispositif du fléchage sur les listes municipales, paritaires et alternées femme/homme, pour l'élection des conseillers communautaires ; réserver le poste de premier vice-président de l'EPCI à un candidat de sexe différent de celui du ou de la président(e) de l'EPCI.

Plus largement, les instances de l'AMF adoptent une approche transversale de l'égalité Femmes/Hommes : égalité professionnelle dans le cadre de la fonction publique territoriale, prise en compte de l'égalité dans les politiques publiques, lutte contre les violences faites aux femmes, etc.

L'AMF travaille également sur un projet de formation avec l'UNFF (Union Nationale des Familles victimes de Féminicides) reconnue par la Gendarmerie nationale et la Police nationale.

Enfin, l'AMF met à disposition des maires deux guides pratiques* permettant de traiter ces enjeux. Au-delà du 8 mars, les droits des femmes sont un combat quotidien pour les maires de France.

*Mémento sur la commune et l'égalité femme/homme

www.amf.asso.fr/documents-memento-sur-la-commune-egalite-femmehomme/39945

Guide pratique sur la lutte contre les violences faites aux femmes

www.amf.asso.fr/documents-la-lutte-contre-les-violences-faites-aux-femmes-grande-cause-amf-du-mandat-2020-2026/41971

Marie-Hélène GALIN
Tél. 01 44 18 13 59
marie-helene.galin@amf.asso.fr

Thomas OBERLE
Tél. 01 44 18 51 91
thomas.oberle@amf.asso.fr